

# **Compte rendu audience sur le dispositif ABCD de l'égalité Ministère des Droits des Femmes Jeudi 16 janvier 2014**

Le SNUipp-FSU a été reçu par le directeur de cabinet adjoint du Ministère des droits des femmes (MDDF) le jeudi 16 janvier, afin d'avoir des précisions sur la mise en place du dispositif « ABCD de l'égalité ».

Sont concernées 600 classes dans 275 écoles, dans 10 académies. Les choix ont été faits avec les DASEN, avec parfois appel à candidatures académiques. La participation est soit imposée, soit sur la base du volontariat. Dans les écoles, toute l'équipe n'est pas forcément concernée. Peu de classes maternelles sont impliquées.

En terme de formation, selon les départements, il a été prévu soit 2 animations pédagogiques soit 2 fois 1 journée de stage, ce qui est insuffisant. Par ailleurs, le contenu n'a pas toujours été à la hauteur (par ex : copié/collé du site).

Le SNUipp-FSU a donc demandé un saut quantitatif et qualitatif : les enseignants ont besoin de plus de temps pour réfléchir sur leurs propres représentations, s'approprier les enjeux et les apprentissages qui en découlent. Les formations doivent être approfondies pour réussir la généralisation.

Pour le MDDF, cette volonté politique doit se traduire par un module « égalité » dans la formation des enseignant-es et auprès des personnels de la petite enfance. Le rapport de l'IGEN : « L'égalité entre filles et garçons dans les écoles et les établissements » sorti en mai 2013 faisait état du manque de pilotage et de suivi, et de lacunes constatées en primaire. Le dispositif pourrait en partie répondre à ces manques.

S'appuyant sur le rapport du commissariat général à la stratégie et à la prospective « lutter contre les stéréotypes filles-garçons » de janvier 2014 », le MDDF a insisté sur la logique de transversalité dans les programmes. Ce ne doit pas être un enseignement en plus, mais être pleinement intégré aux apprentissages.

Un IGEN évaluera le dispositif ; le ministère souhaite qu'il interroge toutes les dimensions : formation, relations avec les parents, appropriation de l'action par les élèves...

Les modalités de généralisation ne sont pas encore définies :

- 100 % des écoles dans les académies déjà concernées ou toutes les académies ?
- Modalité de formation ?
- Mutualisation ce qui s'est fait ?

Les Fiches pédagogiques sont un point positif pour le ministère, mais elles ne peuvent se suffire à elles-mêmes.

Des contacts sont pris avec les recteurs et DASEN dans les académies hors expérimentation, pour informer et inciter à inscrire des formations dans le PAF.

Concernant les attaques contre le dispositif ABCD, le SNUipp-FSU a demandé une grande campagne d'opinion, ou a minima, un courrier à toutes les familles, pour contrer la diffusion de mensonges sur la « théorie du genre » (réhabiliter le mot « genre », informer les parents que la « complémentarité naturelle des sexes » est un mythe, que l'homosexualité n'est pas un choix...).

Le ministère des Droits des Femmes est bien conscient du problème et des enjeux (y compris de la récupération par une certaine presse), mais aussi des écueils d'une éventuelle réaction. S'il est convaincu de l'importance de remettre en avant les cautions scientifiques, universitaires (Études sur le genre, neurobiologistes), le MDDF estime que c'est le MEN qui est légitime pour s'adresser directement aux parents d'élèves.

Cependant, il a été question des messages que les enseignant-es pourraient faire passer aux parents, des argumentaires très clairs sur le genre (Théorie qui n'existe pas, notamment) envoyés aux rectorats, et des courriers à destination des fédérations de parents, d'élus-es, d'associations.

Le SNUipp-FSU a demandé à être informé du bilan avant généralisation.

Le ministère est preneur de propositions de notre part, fiches pédagogiques, scénarios de formation.

La lutte contre les LGBTphobies semble mise entre parenthèses, alors qu'elle aurait pu s'appuyer sur les ABCD et la déconstruction des stéréotypes. Le SNUipp-FSU le déplore.